



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Suppression de postes d'enseignants en Martinique

Question écrite n° 12984

### Texte de la question

M. Jean-Philippe Nilor appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la politique de réduction systématique du nombre de postes d'enseignants qui s'est installée en Martinique. Après la disparition de 70 postes en 2025, le Gouvernement avait prévu dans un premier temps d'en supprimer 82 pour la rentrée 2026. Après l'émoi suscité par cette mesure, il prévoirait pour l'instant une suppression d'environ 71 postes revenant peu ou prou au même niveau de rabotage insupportable opéré l'année précédente. Cette nouvelle diminution des effectifs viendra allonger un peu plus cette longue liste de près de 1700 emplois qui ont été détruits depuis ces 15 dernières années. Elle s'accompagnera encore une fois de son lot de classes fermées, d'élèves en décrochage scolaire et d'un nombre conséquent de contractuels pointant à France Travail dans un territoire gangréné par la pauvreté et le chômage. Le Gouvernement justifie ces baisses à répétition par l'argument éculé du déclin démographique et par voie de conséquence, du nombre d'élèves par classe. Et, malgré une baisse continue de la population scolaire, la Martinique conserverait un ratio élèves/enseignant inférieur à la moyenne nationale. Pour l'année 2025, la Martinique comptait 18,3 élèves par classe en maternelle, 18,2 en primaire, 23,7 dans le secondaire, 18,3 dans les lycées professionnels et 26,3 dans les lycées généraux et technologiques. Si M. le député ne nie pas cette réalité, il dénonce cette logique comptable continuellement utilisée pour justifier une politique de rationnement depuis « qu'il faut dégraisser le mammoth ». D'autres critères pourraient entrer en ligne de compte dans un territoire où les moyens restent insuffisants pour relever les nombreux défis sociaux, sécuritaires et éducatifs qui lui sont spécifiques. L'évocation systématique de ce ratio plus favorable aux enfants martiniquais, usité à l'envi depuis des années, atteint également ses limites quand on constate que sur les 71 postes supprimés, 57 concernent le second degré, là où précisément il demeure très élevé. Cet argument est battu en brèche par les politiques menées dans les autres pays européens affichant des chiffres bien plus raisonnables : 14,9 élèves par classe en Allemagne, 12,2 en Belgique, 11,8 en Belgique, 10,8 en Italie, 12,9 en suède, 7,9 en Grèce, 8 au Luxembourg contre 18,2 pour la France. Il est également remis en cause par les études menées par plusieurs grandes écoles comme l'université de Harvard ou encore l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) qui démontrent que réduire les effectifs par classe améliore les résultats scolaires, particulièrement pour les élèves issus de milieux défavorisés. M. le député suggère donc de mettre à profit cette baisse du nombre d'élèves pour créer un autre système éducatif, afin de permettre aux enseignants de revoir leurs méthodes pédagogiques en consacrant plus de temps pour chaque élève. La France pourra alors redémarrer l'ascenseur social en panne depuis fort longtemps en dotant ainsi les enfants les plus fragiles des conditions d'une réussite optimum. Il souhaiterait connaître ses intentions à ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Philippe Nilor](#)

**Circonscription :** Martinique (4<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12984

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 février 2026](#), page 1390